

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE :

LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL QUI SE TIENDRA LE 7 JUIN 2021 AU LIEU ORDINAIRE DES RÉUNIONS. IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR UN IMMEUBLE SITUÉ AU 916, CHEMIN DU LAC-DE-JÉSUITE.

LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNE L'IMPLANTATION D'UNE REMISE SITUÉE DANS LA RIVE À 8,0 MÈTRES DE LA LIGNE DES HAUTES EAUX LORSQUE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PRESCRIT 10,0 MÈTRES DONC DÉROGATOIRE DE 2,0 MÈTRES.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE DEVRA FAIRE PARVENIR SES COMMENTAIRES PAR LA POSTE AU 301, RUE SAINT-JACQUES, SAINTE-THÈCLE (QUÉBEC) G0X 3G0 OU PAR COURRIEL À L'ADRESSE <u>STE-THECLE@REGIONMEKINAC.COM</u> AU PLUS TARD LE LUNDI 7 JUIN AVANT 16H.

LUNDI LE 7 JUIN 2021 À 20 :00 HEURES AU 301, RUE SAINT-JACQUES SAINTE-THÈCLE

Donné à Sainte-Thècle, ce 20^e jour du mois de mai 2021.

Valérie Fiset, CPA, CGA Secrétaire-trésorière